

3B COOP

Société Coopérative Artisanale à capital variable – SARL

*

LES HAUTS MARLHES – 3470 CHEMIN DE BRAMEFAIM
26300 ALIXAN

RCS ROMANS 889 921 334

PROCES-VERBAL

*Assemblée ordinaire des associés
du 22/06/2023*

L'an deux mille vingt-trois le vingt deux juin à 11 heures, les associés de la Société Coopérative Artisanale à capital variable et à responsabilité limitée « **3B COOP** », se sont réunis au siège social, en assemblée ordinaire des associés, sur convocation de la gérance par lettre recommandée.

Etaient présents ou représentés :

- La SAS 3B CONSTRUCTION, représentée par son président Monsieur Brice REYNAUD ;
- La SAS R-ISOLATION, représentée par son Président, Monsieur Brice ROLLAND ;
- La SAS LACHARNAY ET FILS, représentée par la SARL HOLDING LACHARNAY, elle-même représentée par son Gérant Monsieur Quentin LACHARNAY ;
- L'EURL T.N.C, représentée par son Gérant, Monsieur Ohannes CHAHINIAN ;
- La SASU TANRIVERDI, représentée par son Président, Monsieur Mehmet TANRIVERDI ;
- L'EI SEVAK BABAKHANYAN, représentée par son Exploitant, Monsieur Sevak BABAKHANYAN ;
- L'EI ROMAIN MULLER représentée par son Exploitant, Monsieur Romain MULLER ;
- La SAS TOITURES DAUPHINOISES, représentée par son Président, Monsieur Jeremy MARRAS ;
- La SAS ALU GOUTIERE représentée par sa Présidente, Madame Daisy CHIRON ;
- La SARL DUVERT DEMOLITION, représentée par son Gérant, Monsieur Philippe DUVERT ;
- La SAS BTP ETANCHEITE représentée par sa Présidente, Madame Chrystel SANTINI ;
- La SASU RHONE ALPES PLOMBERIE CHAUFFRAGE, représentée par son Président, Monsieur Mehmet TANRIVERDI ;
- La SASU KAMO, représentée par son Président, Monsieur Ali ARSLANTAS.

Etaient absentes et non représentées :

- La SARL MEM CONSRUCTION, représentée par son Gérant, Monsieur Ramazan BAYRAK ;
- L'EURL L&S PEINTURE DECO, représentée par son Gérant, Monsieur Salim LOUNIS
- La SASU ADIL CHARPENTE, représentée par son Président, Monsieur Adil OUARHI ;
- L'EURL PRTP représentée par son Gérant, Monsieur Daniel PETIT-ROCHE ;
L'EI MAROUANE KAHLAOUI représentée par son Exploitant, Monsieur Marouane KAHLAOUI ,

Etaient invités et présents :

RAS

L'assemblée est présidée par Monsieur REYNAUD gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés représentent plus de la moitié des associés inscrits au jour de la convocation de l'assemblée et qu'en conséquence l'assemblée réunissant le quorum requis peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les récépissés des lettres recommandées de convocation,
- Les pouvoirs,
- Le rapport de la gérance,
- Le rapport spécial de gestion,
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et annexes,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée,
- Les statuts et le règlement intérieur.

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2022 ;
- Rapport spécial du gérant sur les conventions passées entre la société et l'un de ses gérants ou associés ;
- Approbation des comptes, du rapport de gestion et du rapport spécial de la gérance ;
- Quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Agrément, retrait et exclusion d'associé ;
- Constat de la variation de capital ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis lecture est donnée du rapport de gestion et du rapport spécial la gérance.

La discussion est ouverte et les différents points de l'ordre débattus, notamment : **RAS**

Plus personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée des associés donne acte à la gérance de ce que les dispositions concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et, notamment, de la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par la gérance et du rapport spécial, approuve lesdits rapports ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos au 31/12/2022, tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat excédentaire de : **1 194 €uros**.

L'assemblée des associés approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée des associés donne quitus entier à Monsieur Brice REYNAUD de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée des associés donne quitus entier à Monsieur Quentin LACHARNAY de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée des associés donne quitus entier à Monsieur Salim LOUNIS de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés approuve la proposition des cogérants en ce qui concerne l'affectation du résultat. En conséquence, l'assemblée des associés décide d'affecter le résultat excédentaire de **1 194 €** comprenant l'excédent réalisé avec les TNA pour un montant de **229.95 €**, de la manière suivante :

- a) Au compte de réserve TNA : **195.46 €** (Résultat TNA - IS déjà payé),
- b) Au compte de réserve « *Compte Spécial Indisponible* » : **144.61 €** (15% de **964.05€** [Excédent des Associés]),
- c) Le solde, soit **853.93 €** sera réparti entre les associés à titre de ristourne, au prorata de l'activité réalisée avec la Coopérative.

La répartition de l'excédent est détaillée dans les documents en annexe.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés décide, après l'accord pris individuellement par chacun des associés, de mettre la quote-part de la ristourne attribuée à chaque associé, en comptes courants d'associés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés ratifie l'agrément donné à titre probatoire par la gérance en date du 24/02/2023, à la **SASU KAMO** représentée par son Président, Monsieur Ali ARSLANTAS, ayant pour activité les travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment, sise 31 rue Charles Gounod 26000 VALENCE, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le n° 917 976 417 (Nature de l'activité : Artisanale règlementée) Code APE / NAF : 4399C.

La SASU KAMO, a souscrit 15 parts sociales de 18 € chacune, soit 270 €, entièrement libérées à la souscription.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés prend acte du retrait de la **SASU CAMO** représentée par son Président, Monsieur Halil YILMAZ, suivant lettre de démission en date du 13/02/2023.

La SASU CAMO sera remboursée de ses parts sociales et des sommes présentes en compte courant d'associés conformément aux dispositions statutaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés prend acte du retrait de la **SASU FUTUR ISOLATION**, représentée par son président, Monsieur Erkan KESER, suivant lettre de démission en date du 21/03/2023.

La SASU FUTUR ISOLATION sera remboursée de ses parts sociales et des sommes présentes en compte courant d'associés conformément aux dispositions statutaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée des associés, suite à la nomination d'un nouveau Gérant au sein de la HOLDING LACHARNAY, représentante de la SAS LACHARNAY ET FILS, ratifie l'agrément donné par la Gérance en date du 28/04/2022 à Monsieur Quentin LACHARNAY en remplacement de Monsieur Pascal LACHARNAY.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée des associés prend acte du montant du capital social de la Coopérative de **5 130 €** à la clôture de l'exercice au 31/12/2022 (et non 6 480 comme indiqué au bilan). Au 31/12/2021, le capital social de la Coopérative était de 5 940 € (et non 6 210 comme indiqué au bilan).

Le capital social enregistre une variation de **810 €**.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée des associés prend acte que conformément à l'article 29 de la loi N°83-657 du 20 juillet 1983 relative au développement de certaines activités d'économie sociale et au Décret n° 2015-706 du 22 juin 2015, la société doit faire procéder à l'examen analytique de sa situation financière et de sa gestion. Cette procédure, dite « révision coopérative », sera confiée aux services de l'ARCAB.

Elle portera sur la période 2020 / 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATORZIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DERNIERE RESOLUTION

L'assemblée des associés donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités légales et réglementaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

☺

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à 12H15

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérance.

La Gérance

3B COOP

3470, Chemin de Bramefaim

Lieu dit les hautes Marlihes

26300 ALIXAN

Siret : 889 921 334 00013 - APE : 4120A

S.C.R.L. au capital de 3780€

3B COOP

Société Coopérative Artisanale à capital variable – SARL

*

LES HAUTS MARLHES – 3470 CHEMIN DE BRAMEFAIM
26300 ALIXAN

RCS ROMANS 889 921 334

AFFECTATION DU RESULTAT

*Assemblée ordinaire
des associés du 22/06/2023*

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés approuve la proposition des cogérants en ce qui concerne l'affectation du résultat. En conséquence, l'assemblée des associés décide d'affecter le résultat excédentaire de **1 194 €** comprenant l'excédent réalisé avec les TNA pour un montant de **229.95 €**, de la manière suivante :

- a) Au compte de réserve TNA : **195.46 €** (Résultat TNA - IS déjà payé),
- b) Au compte de réserve « *Compte Spécial Indisponible* » : **144.61 €** (15% de **964.05€** [Excédent des Associés]),
- c) Le solde, soit **853.93 €** sera réparti entre les associés à titre de ristourne, au prorata de l'activité réalisée avec la Coopérative.

La répartition de l'excédent est détaillée dans les documents en annexe.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Vote de l'Assemblée Annuelle des associés du 22/06/2023

Certifié conforme
La Gérance

9000 88
3470, Chemin de Bramefaim
26300 ALIXAN
Siret : 889 921 334 00013 - APE : 4120A
S.C.R.L. au capital de 3780€

3B COOP
3470, Chemin de Bramefaim
Lieu dit les hautes Marlies
26300 ALIXAN
Siret : 889 921 334 00013 - APE : 4120A
S.C.R.L. au capital de 3780€



3B COOP

3470 CHEMIN DE BRAMEFAIM
LES HAUTS MARLHES
26300 ALIXAN

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

COMPTES ANNUELS au 31/ 12/ 2022

	Pages
- Attestation des comptes	1
COMPTES ANNUELS	
- Bilan actif-passif	2 et 3
- Compte de résultat	4 et 5
- Soldes intermédiaires de gestion	6
- Détail bilan	7 et 8
- Détail Compte de résultat	9 et 10
- Annexe	11 à 14
DOSSIER FISCAL	
- Liasse 2065	15 et 16
- Liasses 2050 à 2059-F	17 à 36
- Annexes fiscales	37 à 42

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

3B COOP
3470 CHEMIN DE BRAMEFAIM
LES HAUTS MARLHES
26300 ALIXAN

relatifs à l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	2 535 217 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	2 203 653 Euros
- Résultat net comptable,	1 194 Euros

Fait à VALENCE
Le 10/05/2023

Fabrice FEUILLERAT
Expert comptable

3B COOP

3470 CHEMIN DE BRAMEFAIM

LES HAUTS MARLHES

26300 ALIXAN

COMPTES ANNUELS

E3C CONSULTING

38 Rue Paul Henri Spaak

26000 VALENCE

04 75 59 47 33

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 16
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	3 000		3 000	3 000
Total II		3 000		3 000	3 000
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés	95 093		95 093	31 609
	Autres créances	71 162		71 162	71 552
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	580 069		580 069	279 256
	Charges constatées d'avance (3)	1 785 893		1 785 893	500 524
Total III		2 532 217		2 532 217	882 940
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)		2 535 217		2 535 217	885 940

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 16
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 6 480) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	6 480	6 210
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves	299	
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 194	1 241
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total I	7 974	7 451
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	3 012	1 026
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	330 399 51 093	107 384 36 260
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	40 875	89 335
	Produits constatés d'avance (1)	2 101 864	644 484
	Total IV	2 527 244	878 489
	Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		2 535 217	885 940

(1) Dont à moins d'un an

2 527 244

878 489

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 16	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	2 203 653		2 203 653	1 038 161	1 165 491	112. 26
Chiffre d'affaires NET	2 203 653		2 203 653	1 038 161	1 165 491	112. 26
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			3 591		3 591	
Autres produits			3	4	1-	17. 13-
Total des Produits d'exploitation (I)			2 207 246	1 038 165	1 169 081	112. 61
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			2 198 113	1 033 800	1 164 313	112. 62
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			16	3	13	474. 36
Total des Charges d'exploitation (II)			2 198 128	1 033 803	1 164 326	112. 63
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			9 118	4 362	4 756	109. 02
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	16	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	7 890		3 097		4 793	154. 74
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	7 890		3 097		4 793	154. 74
2. Résultat financier (V-VI)	7 890-		3 097-		4 793-	154. 74-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+ V-VI)	1 228		1 265		37-	2. 92-
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	34		24		10	41. 67
Total des produits (I+III+ V+ VII)	2 207 246		1 038 165		1 169 081	112. 61
Total des charges (II+IV+ VI+ VIII+ IX+ X)	2 206 052		1 036 924		1 169 128	112. 75
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 194		1 241		47-	3. 79-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		% CA	Exercice N-1		% CA	Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12		31/12/2021	16		Euros	%
Ventes marchandises + Production	2 203 653		100.00	1 038 161		100.00	1 165 491	112.26
+ Ventes de marchandises								
- Coût d'achat des marchandises vendues								
Marge commerciale								
+ Production vendue	2 203 653		100.00	1 038 161		100.00	1 165 491	112.26
+ Production stockée ou déstockage								
+ Production immobilisée								
Production de l'exercice	2 203 653		100.00	1 038 161		100.00	1 165 491	112.26
- Matières premières, approvisionnements consommés								
- Sous traitance directe	2 130 934		96.70	986 253		95.00	1 144 681	116.06
Marge brute de production	72 719		3.30	51 908		5.00	20 810	40.09
Marge brute globale	72 719		3.30	51 908		5.00	20 810	40.09
- Autres achats + charges externes	67 178		3.05	47 546		4.58	19 632	41.29
Valeur ajoutée	5 540		0.25	4 362		0.42	1 179	27.02
+ Subventions d'exploitation								
- Impôts, taxes et versements assimilés								
- Salaires du personnel								
- Charges sociales du personnel								
Excédent brut d'exploitation	5 540		0.25	4 362		0.42	1 179	27.02
+ Autres produits de gestion courante	3			4			1-	17.13-
- Autres charges de gestion courante	16			3			13	474.36
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	3 591		0.16				3 591	
- Dotations aux amortissements								
- Dotations aux provisions								
Résultat d'exploitation	9 118		0.41	4 362		0.42	4 756	109.02
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun								
+ Produits financiers								
- Charges financières	7 890		0.36	3 097		0.30	4 793	154.74
Résultat courant	1 228		0.06	1 265		0.12	37-	2.92-
+ Produits exceptionnels								
- Charges exceptionnelles								
Résultat exceptionnel								
- Impôt sur les bénéfices	34			24			10	41.67
- Participation des salariés								
Résultat NET	1 194		0.05	1 241		0.12	47-	3.79-

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12		Exercice N-1 31/12/2021 16	
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		3 000		3 000	
27510000 FOND DE GARANTIE FFACB		3 000		3 000	
Total II		3 000		3 000	
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		95 093		31 609	
41100000 CLIENTS		95 093		31 609	
AUTRES CREANCES		71 162		71 552	
40100000 FOURNISSEURS		195		1 721	
40980000 RAB.REM.RI STOURNES A OBTENIR		14 420		41 823	
44566000 TVA DEDUCT./AUT.BIENS ET SERV.		27 032		10 879	
44566900 TVA DED AUTOLIQUIDATION		15 708		7 508	
44570000 TVA COLLECTEE				9 621	
44586000 TVA / FNP		13 806			
DISPONIBILITES		580 069		279 256	
51210000 CREDIT MUTUEL		580 069		279 256	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		1 785 893		500 524	
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		1 785 893		500 524	
Total III		2 532 217		882 940	
TOTAL GÉNÉRAL		2 535 217		885 940	

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022 12		Exercice N-1 31/12/2021 16	
CAPITAL		6 480		6 210	
10130000	CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	6 480		6 210	
AUTRES RESERVES		299			
10681000	RESERVE TNA	133			
10682000	RESERVE - CPTE SPECIAL INDI SPO	166			
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		1 194		1 241	
Total I		7 974		7 451	
CONCOURS BANCAIRES COURANTS		3 012		1 026	
51860000	INTERETS COURUS A PAYER	3 012		1 026	
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		330 399		107 384	
40100000	FOURNISSEURS	243 884		99 814	
40810000	FOURNISSEURS - FNP	86 515		7 570	
DETTES FISCALES ET SOCIALES		51 093		36 260	
44400000	ETAT IMPOTS SUR LES BENEFICES	34		24	
44550000	TAXE / CA A DECAISSER	22 981		21 925	
44570000	TVA COLLECTEE	9 033			
44576900	TVA COLLECTEE AUTOLIQUI DE	15 708		7 508	
44586000	TVA / FNP			6 803	
44586900	TVA / AAR	2 395			
45700000	ASSOCIES DIVIDENDES A PAYER	942			
AUTRES DETTES		40 875		89 335	
41100000	CLIENTS	40 875		89 335	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		2 101 864		644 484	
48700000	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	2 101 864		644 484	
Total IV		2 527 244		878 489	
TOTAL GÉNÉRAL		2 535 217		885 940	

DETAIL L COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	16	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	2 203 653		1 038 161		1 165 491	112.26
70400000 CONSTRUCTION MAISON	2 203 653		1 038 161		1 165 491	112.26
Chiffre d'affaires NET	2 203 653		1 038 161		1 165 491	112.26
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	3 591				3 591	
79100000 TRANSFERTS DE CHARGES EXPLOIT.	3 591				3 591	
AUTRES PRODUITS	3		4		1-	17.13-
75800000 PDTS DIVERS DE GESTION	3		4		1-	17.13-
Total des Produits d'exploitation	2 207 246		1 038 165		1 169 081	112.61
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	2 198 113		1 033 800		1 164 313	112.62
60410000 SS CHANTIER TA	1 087 198		565 877		521 321	92.13
60420000 SS CHANTIER TNA	398 212		102 624		295 588	288.03
60430000 SS CHANTIER 3B CONSTRUCTION	490 653		219 357		271 296	123.68
60440000 FOURN CHANTIER 3B CONSTRUCTION	154 871		98 395		56 476	57.40
60630000 FOURNITURE PETIT EQUIPEMENT			35		35-	100.00-
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIFS			678		678-	100.00-
61110000 SS TRAITANCE - SAV CHANTIERS	2 014				2 014	
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	5 400		4 000		1 400	35.00
61321000 LOCATION SALLE DE SEMINAIRES	842				842	
61520000 ENTRETIEN BIEN IMMOBILIER	605		281		324	115.67
61560000 MAINTENANCES ET ETUDES	1 350				1 350	
61610000 ASSURANCE REALISATEURS	21 540		10 861		10 679	98.32
61620000 ASSURANCE RC TRAVAUX+ CHANTIERS	4 129		1 248		2 882	230.97
61630000 ASSURANCE GR-GL	15 013		7 421		7 592	102.31
61640000 ASSURANCE GPST	305		890		584-	65.66-
61840000 FRAIS FORMATIONS			420		420-	100.00-
62220000 COMMISSION APORTEUR D'AFFAIRE			500		500-	100.00-
62261000 HONORAI RE COMPTABLE	5 150		5 030		120	2.39
62262000 HONORAI RES JURIDIQUE	2 000		2 015		15-	0.74-
62263000 HONORAI RE DIVERS	1 006		4 062		3 056-	75.23-
62270000 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEU	123		6		118	NS
62300000 PUBLICITES	208				208	
62510000 FRAIS DEPLACEMENTS			36		36-	100.00-
62560000 FRAIS MISSION			50		50-	100.00-
62570000 FRAIS MISSIONS	372		947		575-	60.76-
62610000 FRAIS POSTAUX	659		689		30-	4.30-
62700000 SERVICES BANCAIRES	307		257		50	19.30
62800000 DIVERS	15				15	
62810000 COTISATIONS PROFESSIONNELLES	6 140		8 123		1 983-	24.41-
AUTRES CHARGES	16		3		13	474.36
65800000 CHARGES DIVERSES DE GESTION	16		3		13	474.36
Total des Charges d'exploitation	2 198 128		1 033 803		1 164 326	112.63
Résultat d'exploitation	9 118		4 362		4 756	109.02
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	7 890		3 097		4 793	154.74
66160000 INTERETS BANCAIRES	7 890		3 097		4 793	154.74

DETAI L COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 16	Euros	%
Total des Charges financières	7 890	3 097	4 793	154. 74
Résultat financier	7 890-	3 097-	4 793-	154. 74-
Résultat courant avant impôts	1 228	1 265	37-	2. 92-
IMPOTS SUR LES BENEFICES	34	24	10	41. 67
69500000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	34	24	10	41. 67
Total des produits	2 207 246	1 038 165	1 169 081	112. 61
Total des charges	2 206 052	1 036 924	1 169 128	112. 75
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	1 194	1 241	47-	3. 79-

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 535 217.19 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 203 652.71 Euros et dégageant un bénéfice de 1 194.13 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Prêts, autres immobilisations financières	3 000		
TOTAL	3 000		
TOTAL GENERAL	3 000		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Prêts, autres immobilisations financières			3 000	3 000
TOTAL			3 000	3 000
TOTAL GENERAL			3 000	3 000

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 000		3 000
Autres créances clients	95 093	95 093	
Taxe sur la valeur ajoutée	56 546	56 546	
Débiteurs divers	14 615	14 615	
Charges constatées d'avance	1 785 893	1 785 893	
TOTAL	1 955 148	1 952 148	3 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	3 012	3 012		
Fournisseurs et comptes rattachés	330 399	330 399		
Impôts sur les bénéfices	34	34		
Taxe sur la valeur ajoutée	50 117	50 117		
Groupe et associés	942	942		
Autres dettes	40 875	40 875		
Produits constatés d'avance	2 101 864	2 101 864		
TOTAL	2 527 244	2 527 244		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts de la coopérative	18.0000	345	15		360

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	14 420
Total	14 420

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 0 1 2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 6 5 1 5
Total	8 9 5 2 7

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 7 8 5 8 9 3
Total	1 7 8 5 8 9 3
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	2 1 0 1 8 6 4
Total	2 1 0 1 8 6 4

3B COOP

3470 CHEMIN DE BRAMEFAIM
LES HAUTS MARLHES
26300 ALIXAN

DOSSI ER FI SCAL

E3C CONSULTING

38 Rue Paul Henri Spaak

26000 VALENCE

04 75 59 47 33

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE														
Désignation de la société:						Adresse du siège social:								
3B COOP						3470 CHEMIN DE BRAMEFAIM LES HAUTS MARLHES 26300 ALIXAN								
SIRET	8	8	9	9	2	1	3	3	4	0	0	0	1	3
Adresse du principal établissement:						Ancienne adresse en cas de changement:								

RÉGIME FISCAL DES GROUPES											
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:											
SIRET											

B ACTIVITE											
Activités exercées		COOPERATIVE DE CONSTRUCTEURS						Si vous avez changé d'activité, cochez la case			

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)											
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal						0		Déficit	
Bénéfice imposable à 15%		230		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %							
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%						PV à long terme imposables à 19%			
		Autres PV imposables à 19%						PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches											
Entreprises nouvelles, art 44 sexies				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A							
Entreprises nouvelles, art 44 septies				Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies				Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies				Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A				Autres dispositifs			
Société d'investissement immobilier cotée				Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies							
				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W							
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.											

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)											
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%											

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%											

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre											
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée											
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre											
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe											

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?											

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .											
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:						Nom et adresse du conseil:					
E3C CONSULTING 38 Rue Paul Henri Spaak 26000 VALENCE Tél: 04 75 59 47 33						Tél:					
OGA/OMGA						Identité du déclarant:					
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:						Date: 10/05/2023 Lieu ALIXAN					
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné						Qualité et nom du signataire: Co-gérants					
						Signature REYNAUD BRICE					
Examen de conformité fiscale (ECF)											

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

I										REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES																																		
Montant global brut des distributions (1)										payées par la société elle-même					a					payées par un établissement chargé du service des titres					b																			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)															c																													
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées															d																													
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)															e																													
															f																													
															g																													
															h																													
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)															i																													
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI															j																													
Montant des revenus répartis (5)															Total (a à h)																													
J	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES																																											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants 1															Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.																											
															Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute pro- priété ou en usufruit 2		Année au cours de laquelle le versement à été effectué. 3		Montant des sommes versées :																									
																			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits. 4		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les																			
				Indemnités forfaitaires. 5		Rembour- sements. 6		Indemnités forfaitaires. 7		Rembour- sements. 8																																		
K	DIVERS																																											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																																												
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																												
L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION																																											
REMUNERATIONS																																												
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)																																												
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)																																												
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A															0 %					15 %					19 %																			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																																												
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice																																												
MVLT réalisée au cours de l'exercice																																												
MVLT restant à reporter																																												
M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS																																											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice																																												
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																																												

Désignation de l'entreprise :3B COOPDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois*12

Adresse de l'entreprise3470 CHEMIN DE BRAMEFAIM26300 ALIXANDurée de l'exercice précédent*16

Número SIRET*88992133400013Néant☐*

				Exercice N clos le, 131122022		N-1 131122021			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
	Frais de développement *	CX		CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG					
	Fonds commercial (1)	AH		AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	Terrains	AN		AO					
	Constructions	AP		AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS					
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU					
	Immobilisations en cours	AV		AW					
	Avances et acomptes	AX		AY					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
	Autres participations	CU		CV					
	Créances rattachées à des participations	BB		BC					
	Autres titres immobilisés	BD		BE					
	Prêts	BF		BG					
	Autres immobilisations financières*	BH	3 000	BI		3 000		3 000	
	TOTAL (II)		BJ	3 000	BK		3 000		3 000
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
	En cours de production de biens	BN		BO					
	En cours de production de services	BP		BQ					
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
	Marchandises	BT		BU					
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	95 093	BY		95 093		31 609	
	Autres créances (3)	BZ	71 162	CA		71 162		71 552	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE					
	Disponibilités	CF	580 069	CG		580 069		279 256	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 785 893	CI		1 785 893		500 524	
	TOTAL (III)	CJ	2 532 217	CK		2 532 217		882 940	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	2 535 217	IA		2 535 217		885 940	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :				Créances :			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CeGid Quadri

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le notice n° 2023

En Euros.

Désignation de l'entreprise : 3B COOP

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :6....480.....)		DA	6 480 6 210
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	299
	Report à nouveau		DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	1 194 1 241
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	7 974 7 451
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	3 012 1 026
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	330 399 107 384
	Dettes fiscales et sociales		DY	51 093 36 260
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	40 875 89 335
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	2 101 864 644 484
	TOTAL (IV)		EC	2 527 244 878 489
	Ecart de conversion passif * (V)		ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	2 535 217 885 940
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 527 244 878 489
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 3B COOP										Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC					
	Production vendue biens*	FD		FE		FF					
		services*	FG	2 203 653	FH		FI	2 203 653	1 038 161		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 203 653	FK		FL	2 203 653	1 038 161			
	Production stockée*					FM					
	Production immobilisée*					FN					
	Subventions d'exploitation					FO					
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	3 591				
	Autres produits (1) (11)					FQ	3	4			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 207 246	1 038 165		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS					
	Variation de stock (marchandises)*					FT					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV					
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 198 113	1 033 800			
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX					
	Salaires et traitements*					FY					
	Charges sociales (10)					FZ					
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA				
			- dotations aux provisions					GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC				
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD					
	Autres charges (12)					GE	16	3			
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 198 128	1 033 803			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	9 118	4 362			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL					
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM					
	Différences positives de change					GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO					
	Total des produits financiers (V)					GP					
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ					
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	7 890	3 097			
	Différences négatives de change					GS					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT					
	Total des charges financières (VI)					GU	7 890	3 097			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(7 890)	(3 097)			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 228	1 265			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise :3B COOP

Néant☐*

										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices *										HK	34	24	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	2 207 246	1 038 165	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	2 206 052	1 036 924	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	1 194	1 241	
RENVOS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières								HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG		
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *								HP		
			- Crédit bail immobilier								HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1	3 591		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A5			
	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)										A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6			obligatoires	A9						
A8					dont cotisations Madelin	A7							
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N			
										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 3B COOP										Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
									Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9	]		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1	]		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants	M2	]		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3	]		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *						KV		KW		KX	
		Matériel de transport *						KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB		LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN		LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
Autres participations						8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T	3 000	1U		1V			
TOTAL IV						LQ	3 000	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	3 000	ØH		ØJ			
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
					par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	IO		LV		LW		1X		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT		MU		
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY		NG		NH		NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations				1Ø		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés				11		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				12		2E		2F	3 000	2G	3 000	
	TOTAL IV				13		NJ		NK	3 000	2H	3 000	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14		ØK		ØL	3 000	ØM	3 000		

Cegid Quadra

Exercice N, clos le :

3 1 1 2 2 0 2 2 |

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 3B COOP

Néant ☒ *

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
		1	2	3	4	5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-

=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : 3B COOP

Néant ☒ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN		QP		QQ		QR	

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice								
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel										
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6								
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV								
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1								
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD								
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8								
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6								
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4								
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2								
	Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9								
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7								
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5								
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3								
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1								
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8								
Frais d'acquisition de titres de participations		NL							NM							NO						
TOTAL III																						
Total général (I+II+III)		NP			NQ			NR			NS			NT			NU			NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW					Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY					Total général non ventilé (NW - NY)		NZ						

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 3B COOP

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

En Euros.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : 3B COOP					Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 2										
I. RÉINTEGRATIONS					BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WA	1 194						
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés									WB							
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			XE						
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG									
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB									
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW						
	Amendes et pénalités		WJ			Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ									
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY						
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7	34						
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)								I8						
			- imposées au taux de 0 %								ZN						
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme								WN						
		- Plus-values soumises au régime des fusions								WO							
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)											XR						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			WQ				
								Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8							
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y1						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3						
										TOTAL I	WR	1 228					
II. DÉDUCTIONS					PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WS							
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *											WT						
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)											WU						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)								WV						
			- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)								WH						
			- imposées aux taux de 19 %								WP						
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW						
			- imputées sur les déficits antérieurs								XB						
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6						
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ						
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations						2A			XA						
Produit net des actions et parts d'intérêts :																	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)											ZX						
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY						
	Majoration d'amortissement *										XD						
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9			Entreprises nouvelles 44 sexies	L2			Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5			XF			
						Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3			Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA						
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	ØV			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF			Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC						
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP			Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB			Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC							
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)											XS						
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)			Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9			Créance dégagee par le report en arrière du déficit		ZI			XG	998			
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y2						
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XH	998					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				bénéfice (I moins II)		XI			230		XJ						
				déficit (II moins I)													
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL											
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											XL						
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN			230		XO						

31/12/2022

En Euros.

Désignation de l'entreprise : 3B COOP				Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)				K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice				K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
	9K		9L		
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : 3B COOP													Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB								
					- Autres réserves	ZD	2 9 9								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	1 2 4 1		Dividendes	ZE									
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF	9 4 2								
	TOTAL I	OF	1 2 4 1		Report à nouveau	ZG	(0)								
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II		ZH	1 2 4 1					
RENSEIGNEMENTS DIVERS															
Exercice N :															
Exercice N-1 :															
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS				
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	2 1 3 2 9 4 8	9 8 6 2 5 3		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 5 4 0 0										XQ	6 2 4 2	4 0 0 0		
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	8 2 7 9	1 1 1 1 3		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV		5 0 0		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES 6 1 4 0										ST	5 0 6 4 3	3 1 9 3 4		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	2 1 9 8 1 1 3	1 0 3 3 8 0 0		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ZS										9Z				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX				
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)										YY	9 1 5 6 6 5	4 6 5 4 6 8		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	6 2 9 0 0 2	3 1 4 5 9 3		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2022)*										OB				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										OS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK		%		%
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP										- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH				
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA										Plus-values à 15 % JK	Plus-values à 0 % JL			
											Plus-values à 19 % JM	Imputations JC			
	Groupe : résultat d'ensemble. JD										Plus-values à 15 % JN	Plus-values à 0 % JO			
											Plus-values à 19 % JP	Imputations JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH										N° SIRET de la société mère du groupe JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : 3B COOP Néant X *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)			(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : 3B COOP

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR) sur 10 ans sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de N-1					
	N-2					
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : 3B COOP

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : 3B COOP

Néant ☒ *

I

SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L' ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L' EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 3B COOP					Néant ☐ *				
Exercice ouvert le : 01/01/2022			et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois		1	2	
DECLARATION DES EFFECTIFS									
Effectif moyen du personnel * :						YP	0		
dont apprentis						YF			
dont handicapés						YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale						RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE									
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE									
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises						OA	2 203 653		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées						OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges						OT			
TOTAL 1						OX	2 203 653		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée									
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						OH	3		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation						OE			
Subventions d'exploitation reçues						OF			
Variation positive des stocks						OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée						OI	3 591		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation						XT			
TOTAL 2						OM	3 594		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)									
Achats						ON	2 130 934		
Variation négative des stocks						OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances						OR	60 936		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée						OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						OW	16		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée						OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						OY			
TOTAL 3						OJ	2 191 886		
IV- Valeur ajoutée produite									
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)						OG	15 360		
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises									
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).						SA	15 360		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE									
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE									
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV	x				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	2 203 653	Effectifs au sens de la CVAE *		EY	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)						HX			
Période de référence				GY	01/01/2022	GZ	31/12/2022		
Date de cessation						HR			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.									

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 8 8 9 9 2 1 3 3 4 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 3B COOP

ADRESSE (voie) 3470 CHEMIN DE BRAMEFAIM LES HAUTS MARLHES

CODE POSTAL 26300 VILLE ALIXAN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 24 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 360

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2023

Page 36

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

11

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122022

N° SIRET

88992133400013

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

3B COOP

ADRESSE (voie)

3470 CHEMIN DE BRAMEFAIM LES HAUTS MARLHES

CODE POSTAL

26300

VILLE

ALIXAN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

En Euros.

31/12/2022

14 420

CA18 - DETAIL DES CHARGES A PAYER

Désignation de l'entreprise : 3B COOP

31/12/2022

[illegible]

31/12/2022

1 785 893

CA21 - DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	
---	--

Désignation de l'entreprise : 3B COOP

31/12/2022

Produits constatés d'avance	Montants		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Chantiers - méthode de l'achèvement	2 101 864		
Total	2 101 864		

31/12/2022

[illegible]

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	3B COOP
Numéro SIRET du principal établissement	88992133400013
Code APE	4120A
Adresse du siège social si différente	

I . Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	231
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B . Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	
II Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € (*) ou 42500 € x durée de l'exercice en mois /12	42 500
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	231
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k		231
l	III Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)	0-
m	IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)	

(*) Le plafond du bénéfice taxable au taux de 15 % est de 42 500 € au lieu de 38 120 € pour les exercices clos à compter du 31/12/2022.

3B COOP
3470, Chemin de Brametpim
Lieu dit les hautes Marais
28300 ALIXAN
Siret : 889 921 334 00013 APE : 4120A
S.C.R.L au capital de 3780€